

4. ATTESTATION DE MAITRISE FONCIERE

[R423-1 du code de l'urbanisme]

4.1 Liste des propriétaires et des parcelles concernés

Propriétaires	Section	Numéro	Lieu-dit	Superficie de la parcelle cadastrale (m ²)
Mme Marie-Thérèse JANSON M. Yannick JANSON	ZD	22	La sente de Larzicourt	159 000
Etablissement Blandin SA	ZH	3	Le chemin de Cloyes	199 380
TOTAL				358 380 m²

cadre de la procédure d'approbation d'ouvrage, le gestionnaire du réseau consultera l'ensemble des services concernés par le projet de raccordement. A ce stade du projet et seules des hypothèses quant-au tracé de raccordement, peuvent être avancées, privilégiant le passage en domaine public. L'hypothèse de tracé de raccordement du projet de Centrale de Production d'Énergie Solaire "LAC DE CLOYES 2" est identifié sur la carte jointe (cf. § 5.3 PC2).

7.2.8 Chemins d'accès

Les chemins d'accès seront constitués de matériaux concassés non imperméabilisés. Les pistes seront aménagées si nécessaire afin de permettre la construction et l'exploitation de la centrale solaire. Les accès seront réalisés suivant les plans (Cf. PC2 plan de masse du projet).

Plusieurs chemins d'accès sont des pistes déjà existantes utilisables en l'état ou à améliorer car utilisées dans le cadre de l'exploitation de carrières voisines.

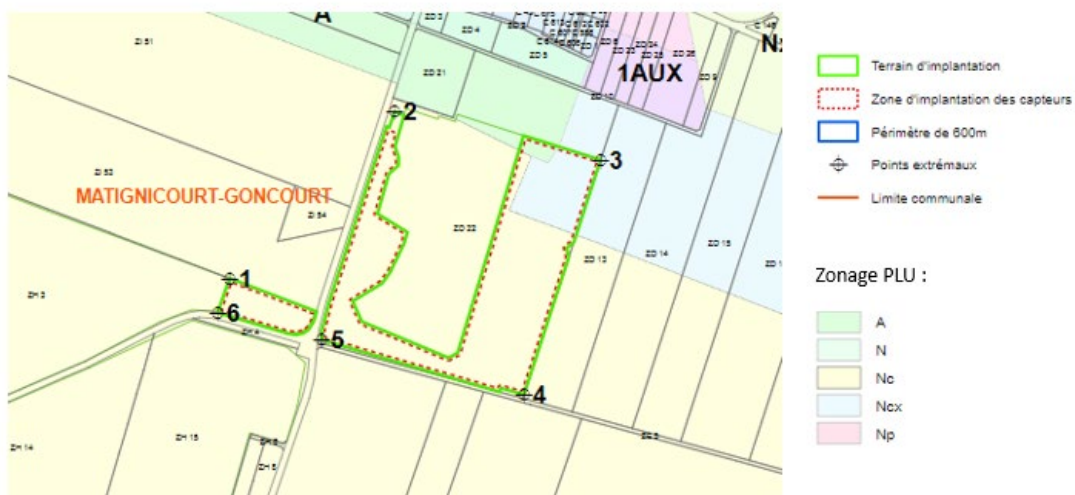
7.2.9 Espaces libres et plantations

Le projet d'aménagement de la Centrale de Production d'Énergie Solaire "LAC DE CLOYES 2" sera adapté à la topographie en place. La topographie du secteur ne sera pas modifiée par les aménagements projetés. Le site sera nettoyé préalablement au démarrage des travaux de construction, puis une opération de surfacage sera réalisée pour préparer les terrains à l'accueil de l'aménagement projeté.

L'aménagement paysager, y compris les plantations, est décrit plus en détail dans la Pièce C, Volet paysager.

7.2.10 Compatibilité avec le règlement d'urbanisme

La commune de Matignicourt-Goncourt est régie par un Plan Local d'Urbanisme. L'intégralité du projet de Centrale de Production d'Énergie Solaire de "LAC DE CLOYES 2" est située en zones Nc, Ncx et A compatibles avec l'installation d'une centrale photovoltaïque au sol de production d'électricité. Le zonage Nc (Naturelle carrière) est représenté en jaune ci-dessous, tandis que le zonage Ncx (Naturelle carrière au sein d'un périmètre éloigné du captage d'eau potable) est représenté en bleu et le zonage A (Agricole) en vert :



Plan de situation du projet